

**Appel aux candidats pour l'admission au stage
dans une fonction de DIRECTEUR / DIRECTRICE
dans une école primaire ordinaire**

SOUS RESERVE DE L'ACCORD DU MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Pouvoir Organisateur : ASBL Comité Scolaire Institut Saint-Jean-Baptiste de La Salle – Sainte Trinité
Rue Moris, 19 – 1060 Bruxelles

Ecole : Ecole Saint Jean-Baptiste de La Salle, Rue Moris 19 – 1060 Bruxelles

Entrée en fonction : 1^{er} septembre 2019, sous réserve d'approbation par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Nature de l'emploi : définitivement vacant

Les conditions légales d'accès à la fonction sont reprises en annexe 1.

Contexte de la fonction

Actuellement, quatre établissements scolaires dépendent du même pouvoir organisateur :

- une école secondaire située sur deux implantations, à savoir, Rue Moris 19 à Saint Gilles et Avenue de la Couronne, 105 à Ixelles,
- trois écoles fondamentales, à savoir une école située Rue Moris, 19 à Saint-Gilles, une école située Avenue de la Couronne, 105 à Ixelles et enfin une école située Rue du Nid, 8 à Ixelles.

La procédure de scission de l'école fondamentale Institut Saint Jean-Baptiste de La Salle, située Rue Moris à Saint-Gilles, est actuellement en cours. Au terme de cette procédure, deux écoles existeront : une école fondamentale, regroupant l'école maternelle et les 1^e et 2^e années primaires et une école primaire, regroupant les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e primaires.

La population scolaire de l'école actuelle comptait, à la date du 1^{er} octobre 2018, 160 élèves en maternelle et 370 en primaire, et le corps professoral compte 45 enseignants.

Sur la base de ces chiffres, on peut estimer que la population scolaire des deux écoles soit, pour la nouvelle école fondamentale : 275 élèves et pour la nouvelle école primaire : 255 élèves.

C'est la fonction de directeur de la nouvelle école primaire qui sera vacante.

Les quatre (futurs cinq) établissements scolaires organisés par le pouvoir organisateur inscrivent leur mission d'éducation dans une double filiation : le mouvement lassalien (avec lequel une convention d'adhésion a été signée en 2009 <http://www.association-ecoles-lasalliennes.be/>) et le mouvement trinitaire (www.trinitaires.org).

Résumé du profil recherché (voir annexe 2 pour le profil complet) :

Le directeur/la directrice devra faire vivre les projets éducatif, pédagogique et d'établissement.

Il/elle sera capable de mener une équipe éducative, d'entretenir des relations constructives avec les autres parties prenantes de la communauté éducative (élèves, parents, interlocuteurs sociaux, pouvoir organisateur) et de collaborer étroitement avec le directeur de l'école fondamentale ainsi qu'avec les collègues directeurs au sein du Comité scolaire et au sein de l'Entité.

Les titres de capacité sont repris en annexe 3.

Les candidatures (accompagnées d'un curriculum vitae et d'un projet professionnel personnel) doivent être envoyées au plus tard le lundi **4 février 2019** à Monsieur Marc BERTRAND, Président du Pouvoir Organisateur, par email : marcbertrandjette@gmail.com.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Nicolat GIOT (tél 0484/23.77.10 – email nicolasgiot@hotmail.be)

CONDITIONS LEGALES D'ACCES A LA FONCTION

Les conditions visées au cadre 2 de l'appel aux candidats sont les suivantes :¹ :

Palier 1

- Etre titulaire (temporaire et/ou définitif) depuis 7 ans dans l'enseignement libre subventionné de même caractère, d'une des fonctions de recrutement, de sélection, de promotion dans la catégorie en cause²³
- Etre titulaire à titre définitif pour une demi-charge au moins dans l'enseignement libre subventionné de même caractère
- Exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de directeur
- Etre porteur du titre de capacité
- Avoir réussi au moins 3 modules de formation
- Avoir posé sa candidature

Palier 2

- a) soit remplir toutes les conditions visées au cadre 2 de l'appel aux candidats à l'exception des deux dernières (avoir répondu à l'appel aux candidats et être titulaire de trois attestations de réussite) ;
- b) soit remplir toutes les conditions visées au palier 1 de l'appel aux candidats, mais au sein de l'enseignement subventionné (libre et officiel), à l'exception de la dernière condition (avoir répondu à l'appel aux candidats).

Palier 3

- 1° être titulaire, à titre définitif, avant l'admission au stage, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné du caractère concerné ;
- 2° exercer à titre définitif une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102 du décret du 1^{er} février 2007.⁴

¹ Le Pouvoir organisateur doit respecter l'ordre des paliers visés par le présent appel à candidature.

² Cette ancienneté se calcule selon les modalités fixées à l'article 29bis (enseignement fondamentale et secondaire) ou 29 ter (enseignement de promotion sociale) du décret du 1^{er} février 1993.

³ Dans l'enseignement fondamental, cette ancienneté doit être acquise dans l'enseignement fondamental

⁴ Le tableau peut être consulté sur le site du CDADOC : www.cdadoc.cfwb.be

Palier 4

a) soit

- 1° être temporaire prioritaire au sein du pouvoir organisateur ;
- 2° être titulaire, à titre temporaire, avant l'admission au stage, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement libre subventionné du caractère concerné;
- 3° exercer à titre temporaire une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102 ¹

b) soit un membre du personnel engagé à titre définitif, remplissant les conditions suivantes :

- 1° être engagé à titre définitif dans l'enseignement subventionné ;
- 2° exercer une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement subventionné ;
- 3° exercer à titre définitif une ou des fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité, conformément au tableau de l'article 102 susmentionné

Annexe 2

Profil du candidat recherché

1. Il/elle s'engage à faire respecter le règlement d'ordre intérieur.
2. Il/elle veille à promouvoir le caractère catholique de l'école dans le respect des autres religions. Il/elle défend un ensemble de valeurs chrétiennes et humanistes centrées sur le respect d'autrui, de la diversité et de la différence, en les faisant vivre dans le quotidien, en ayant à cœur de mettre en pratique le projet éducatif lasallien, en vivant et en défendant les valeurs évangéliques et les valeurs du mouvement trinitaire, avec une attention toute particulière aux plus faibles.
3. S'agissant d'une nouvelle fonction de direction dans une école fondamentale existant depuis de nombreuses décennies, il/elle s'engage à travailler en cohésion et en étroite collaboration avec le directeur de l'école fondamentale de l'Institut et dans la continuité des projets développés et la dynamique insufflée par le directeur de l'école fondamentale.
4. Il/elle est capable par son accueil, son écoute, son esprit rassembleur, sa disponibilité et ses exigences positives, d'animer une équipe éducative en gardant l'enfant au centre de ses préoccupations.
5. Il/elle est capable de créer un climat de travail dynamique suscitant l'éclosion de projets individuels ou collectifs et le développement des compétences et des pratiques de chacun.
6. Il/elle est capable de prévenir et de gérer les conflits tant au sein de l'équipe éducative qu'avec les élèves, les parents et les différents partenaires.
7. Il/elle est capable de déléguer des tâches après en avoir précisé les objectifs.
8. Il/elle s'engage à collaborer étroitement avec les directeurs des autres écoles fondamentales et la directrice et les sous-directeurs de l'école secondaire relevant du même Pouvoir organisateur. Il/elle s'engage également à collaborer avec le pouvoir organisateur en toute confiance, loyauté et franchise.
9. Il/elle gère avec psychologie, clairvoyance, dynamisme et disponibilité, même en dehors des temps scolaires, la vie quotidienne de l'école en entretenant des relations constructives et positives avec tous les partenaires, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école (membres du personnel, Conseil d'entreprise, CPPT, CPMS, délégation syndicale, collègues directeurs, SeGEC,, Entité, Association des écoles lasalliennes, autorités diocésaines, inspection, Fédération Wallonie-Bruxelles ...).
10. Il/elle favorise et encourage un travail d'équipe tant avec les membres du personnel de l'école fondamentale qu'avec ceux de l'école primaire et ceux de l'école secondaire et les différents partenaires susvisés.
11. Il/elle veille à promouvoir de bonnes conditions de travail matérielles et psychologiques pour l'ensemble du personnel.
12. Face à tout projet ou à toute difficulté rencontrée, il/elle est capable de prendre du recul, de se remettre en question, pour l'analyser dans l'esprit du projet éducatif et pédagogique de l'école. Il l'envisage toutefois dans une perspective évolutive et prendra les décisions nécessaires après avoir sollicité l'avis de ses collaborateurs spécifiques. Il communique ses décisions aux membres du personnel concernés et veille à ce qu'elles soient appliquées par tous, de manière collégiale, ferme et motivée, le cas échéant avec la discrétion nécessaire.
13. Il/elle s'engage à gérer les ressources matérielles et financières de l'établissement dans un souci d'économie et de respect de l'environnement.
14. Il/elle s'engage à gérer de manière consciencieuse et rigoureuse les dossiers administratifs.
15. Il/elle s'engage à investir l'école dans des projets formateurs, éducatifs, humanitaires et ouverts aux nouvelles technologies.

Compétences et formation

16. Il/elle doit pouvoir appliquer ses connaissances et compétences en pédagogie.
17. Il/elle fait preuve de connaissances administratives et informatiques nécessaires à la gestion quotidienne de l'établissement ou s'engage à les acquérir dans des délais acceptables.
18. Il/elle est conscient(e) de l'investissement personnel important qui est nécessaire pour assurer les différentes facettes de cette fonction.
19. Il/elle s'engage à suivre toute formation utile pour sa fonction.

Représentation

20. Il/elle défend l'école ou en assure la représentation dans divers lieux de concertation ou autres. Ce qui n'empêche pas d'assurer une présence régulière dans l'établissement en faisant preuve de disponibilité à l'égard des membres du personnel.

TITRES DE CAPACITE

1. Fonction de promotion	2. Fonction(s) exercée(s)	3. Titre(s) de capacité
Directeur d'école primaire	a) Instituteur primaire, instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique, instituteur primaire chargé des cours en immersion en langue des signes b) Maître de cours spéciaux (éducation physique, seconde langue, religion)	a) Diplôme d'instituteur primaire ou AESI b) Diplôme d'instituteur primaire ou AESI pour autant qu'il s'agisse d'un titre requis ou d'un titre suffisant du groupe A pour une des fonctions visées à la colonne 2.